



## Nouvelles instances PEP CBFC

---

# MÉMENTO

à l'usage des administrateurs

2017



# SOMMAIRE

<b>1. Généralités</b>	p3
1.1 Les grandes étapes de la fusion création	
1.2 Calendrier général	
<b>2. Candidature</b>	p5
<b>3. L'élection des membres du conseil d'administration départemental</b>	p6
3.1 Textes applicables	
3.2 Appel à candidatures	
3.3 Déroulement des opérations de vote	
<b>4. L'élection du président départemental</b>	p7
4.1 Textes applicables	
4.2 Appel à candidatures	
4.3 Déroulement des opérations de vote	
<b>5. L'élection des membres du conseil d'administration</b>	p8
5.1 Textes applicables	
5.2 Appel à candidatures	
5.3 Déroulement des opérations de vote	
<b>6. L'élection des membres du bureau départemental</b>	p9
6.1 Textes applicables	
6.2 Appel à candidatures	
6.3 Déroulement des opérations de vote	
<b>7. L'élection des membres du bureau</b>	p10
7.1 Textes applicables	
7.2 Appel à candidatures	
7.3 Déroulement des opérations de vote	
<b>8. Coordonnées utiles</b>	p11

# Généralités

## 1.1 Les grandes étapes de la fusion création

### - Le conseil d'administration – 7 juillet 2017

Le 7 juillet, chaque association départementale réunira son conseil d'administration, auquel sera présenté le traité de fusion et les statuts de l'association à constituer. Après cette date, le projet n'est plus modifiable.

### - La dissolution – 11 octobre 2017

Le 11 octobre, les membres de chaque association devront approuver le traité de fusion et voter la dissolution qui sera effective en date du 31 décembre 2017.

Une seconde AGE pourra être réunie le 26 octobre si le quorum n'est pas atteint, puis la dissolution sera déclarée en préfecture et à l'INSEE.

### - L'assemblée générale constitutive – 8 novembre 2017

Elle est convoquée par les personnes morales qui ont pris l'initiative de la création de l'association, appelés fondateurs. Le 8 novembre se réuniront au Grand Dijon, en présence des institutionnels et de la presse, les membres de la nouvelle association « Les PEP du Centre de la Bourgogne-Franche-Comté ». Cette assemblée sera ainsi l'occasion d'un premier temps fort de la nouvelle vie associative et actera la création de l'association au 1er janvier 2018, adoptera les nouveaux statuts, fixera le montant de la cotisation et créera les 4 délégations départementales.

### - Les assemblées départementales – 4 décembre 2017 – partie 1

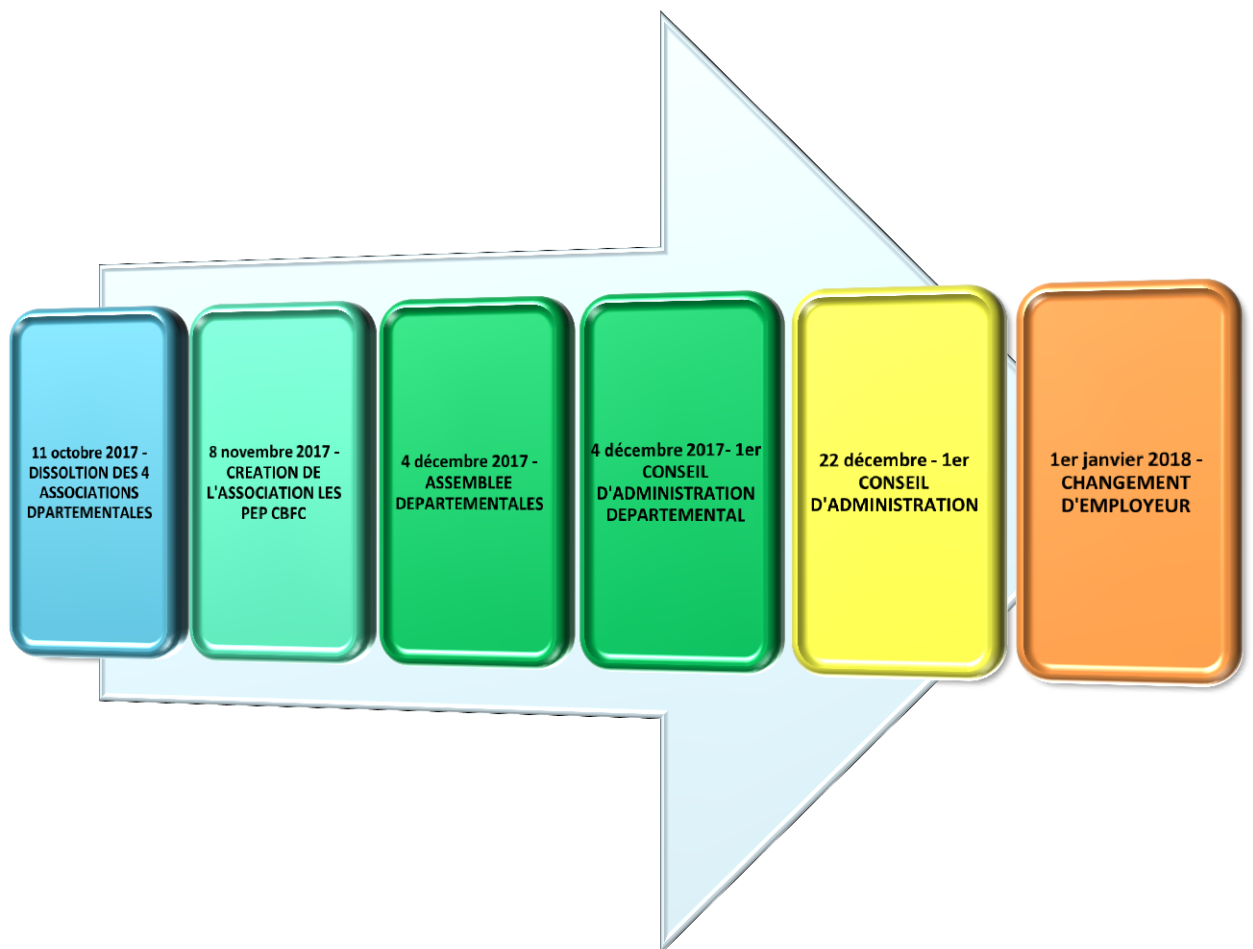
Composantes essentielles du projet, les délégations départementales se réuniront en assemblée le 4 décembre sur chaque département. Elles auront pour objectif la désignation des membres du conseil d'administration départemental.

### - Le 1<sup>er</sup> conseil d'administration départemental – 4 décembre 2017 – partie 2

Le premier conseil d'administration dont les membres ont été désignés le matin par les assemblées départementales se tiendra le 4 décembre dès l'après-midi. Il procédera à la désignation parmi ses membres du bureau départemental et à l'élection des 6 membres du conseil d'administration départemental qui siègeront au conseil d'administration des PEP C.B.F.C.

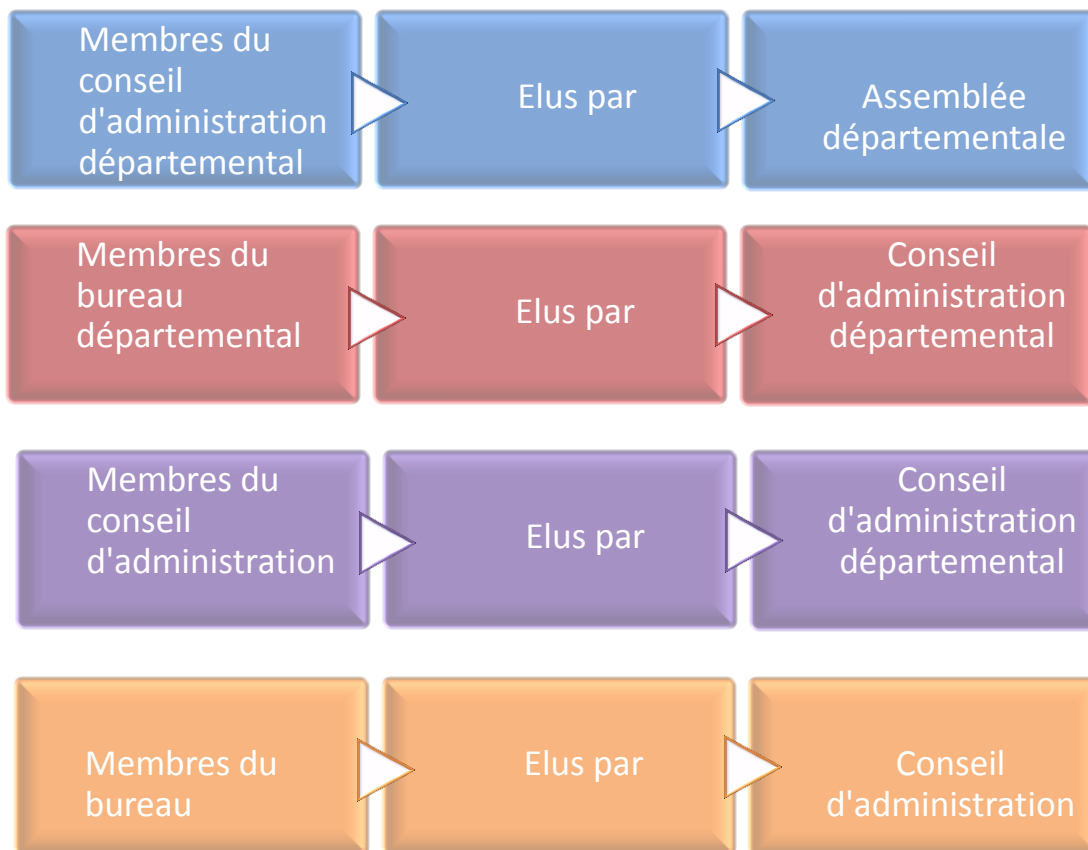
- **Le 1<sup>er</sup> conseil d'administration – 22 décembre 2017** Son ordre du jour sera la constitution du bureau de l'association. La nomination du président et du trésorier permettra alors la déclaration de la nouvelle association dès fin décembre en préfecture et donc un fonctionnement effectif des PEP C.B.F.C au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## 1.2 Calendrier général



# CANDIDATURE

## - Désignation -



## - Conditions d'éligibilité –

**Pour être désigné, il est nécessaire d'être adhérent de l'une des quatre associations fondatrices et d'avoir acquitté sa cotisation annuelle 2017.**

## - Pièces à joindre pour candidater -

- photo d'identité
- adresse postale et mail
- copie pièce d'identité
- présentation rapide (profession, engagements associatifs, etc...) en 5 lignes

# L'élection des membres du conseil d'administration départemental –

**4 décembre 2017 lors de la première assemblée départementale**

## 3.1 Textes applicables

Statuts : art.12.1 et 13

## 3.2 Appel à candidature

L'appel à candidature sera envoyé en même temps que la convocation à l'assemblée générale extraordinaire, le 22 septembre. Les candidatures seront réceptionnées jusqu'au 31 octobre, puis seront jointes à la convocation pour l'assemblée départementale le 17 novembre.

## 3.3 Déroulement des opérations de vote

Convocation de l'assemblée départementale

- 17 novembre

Tenue de l'assemblée départementale

- pas de condition de quorum

Vote

- scrutin uninominal majoritaire à un tour
- 2 pouvoirs par membre

Proclamation des résultats

- 12 membres pour la Nièvre
- 18 membres pour le Doubs
- 24 membres pour l'Yonne
- 36 membres pour la Côte-d'Or
- durée des mandats → 6 ans renouvelables par moitié tous les 3 ans
- chaque assemblée départementale pourra désigner des membres invités au conseil d'administration départemental avec voix consultative

## L'élection du président départemental –

### 4 décembre 2017 après l'assemblée départementale : vote1 du premier conseil d'administration départemental

#### 4.1 Textes applicables

Statuts : art.14

#### 4.2 Appel à candidature

Les candidats aux postes de président départemental devront se déclarer oralement auprès du secrétaire de séance désigné collégalement par les nouveaux administrateurs départementaux en début de réunion du premier conseil d'administration départemental. La convocation au premier conseil d'administration départemental partira avec la convocation à l'assemblée départementale, le 17 novembre (une mention rappellera que le conseil d'administration départemental est réservé aux membres élus juste avant par l'assemblée départementale).

#### 4.3 Déroulement des opérations de vote

##### Convocation au conseil d'administration départemental

- 17 novembre

##### Tenue du conseil d'administration départemental

- juste après l'assemblée départementale
- **vote 1: élection du président départemental**
- vote 2: élection des membres du conseil d'administration
- vote 3 : élection des autres postes du bureau départemental

##### Vote

- scrutin uninominal majoritaire à un tour

##### Proclamation des résultats

- durée du mandat → 6 ans (sauf si tirage au sort la première année = 3 ans)

## L'élection des membres du conseil d'administration –

### 4 décembre 2017 après l'assemblée départementale : vote2 du premier conseil d'administration départemental

#### 5.1 Textes applicables

Statuts : art 6

#### 5.2 Appel à candidature

Les candidats aux postes de membres du conseil d'administration, devront se déclarer oralement auprès du secrétaire de séance désigné collégalement par les nouveaux administrateurs départementaux en début de réunion du premier conseil d'administration départemental. Pour l'envoi de la convocation voir 4.2.

#### 5.3 Déroulement des opérations de vote

##### Convocation au conseil d'administration départemental

- 17 novembre

##### Tenue du conseil d'administration départemental

- juste après l'assemblée départementale
- vote 1: élection du président départemental
- **vote 2: élection des membres du conseil d'administration**
- vote 3: élection des autres postes du bureau départemental

##### Vote

- scrutin uninominal majoritaire à un tour

##### Proclamation des résultats

- 6 représentants
- durée des mandats → 6 ans renouvelables par moitié tous les 3 ans



## L'élection des autres membres du bureau départemental –

### 4 décembre 2017 après l'assemblée départementale : vote 3 du premier conseil d'administration départemental

#### 6.1 Textes applicables

Statuts : art 14

#### 6.2 Appel à candidature

Les candidats aux postes de membres du bureau départemental (hors président qui sera élu lors du vote 1), devront se déclarer oralement auprès du secrétaire de séance désigné collégialement par les nouveaux administrateurs départementaux en début de réunion du premier conseil d'administration départemental. L'élection se fera poste à poste. Pour l'envoi de la convocation voir 4.2.

#### 6.3 Déroulement des opérations de vote

##### Convocation au conseil d'administration départemental

- 17 novembre

##### Tenu du conseil d'administration départemental

- juste après l'assemblée départementale
- vote 1: élection du président départemental
- vote 2: élection des membres du conseil d'administration
- **vote 3: élection des autres postes du bureau départemental**

##### Vote

- scrutin uninominal majoritaire à un tour
- poste à poste

##### Proclamation des résultats

- durée des mandats → 6 ans (sauf tirage au sort la première année)
- 2 postes de vice-présidents
- 1 poste de secrétaire général
- 1 poste de trésorier
- Chaque conseil d'administration pourra désigner des membres associés sans voix délibératives au bureau

## L'élection des membres du bureau –

**22 décembre 2017 lors du premier conseil d'administration**

### 7.1 Textes applicables

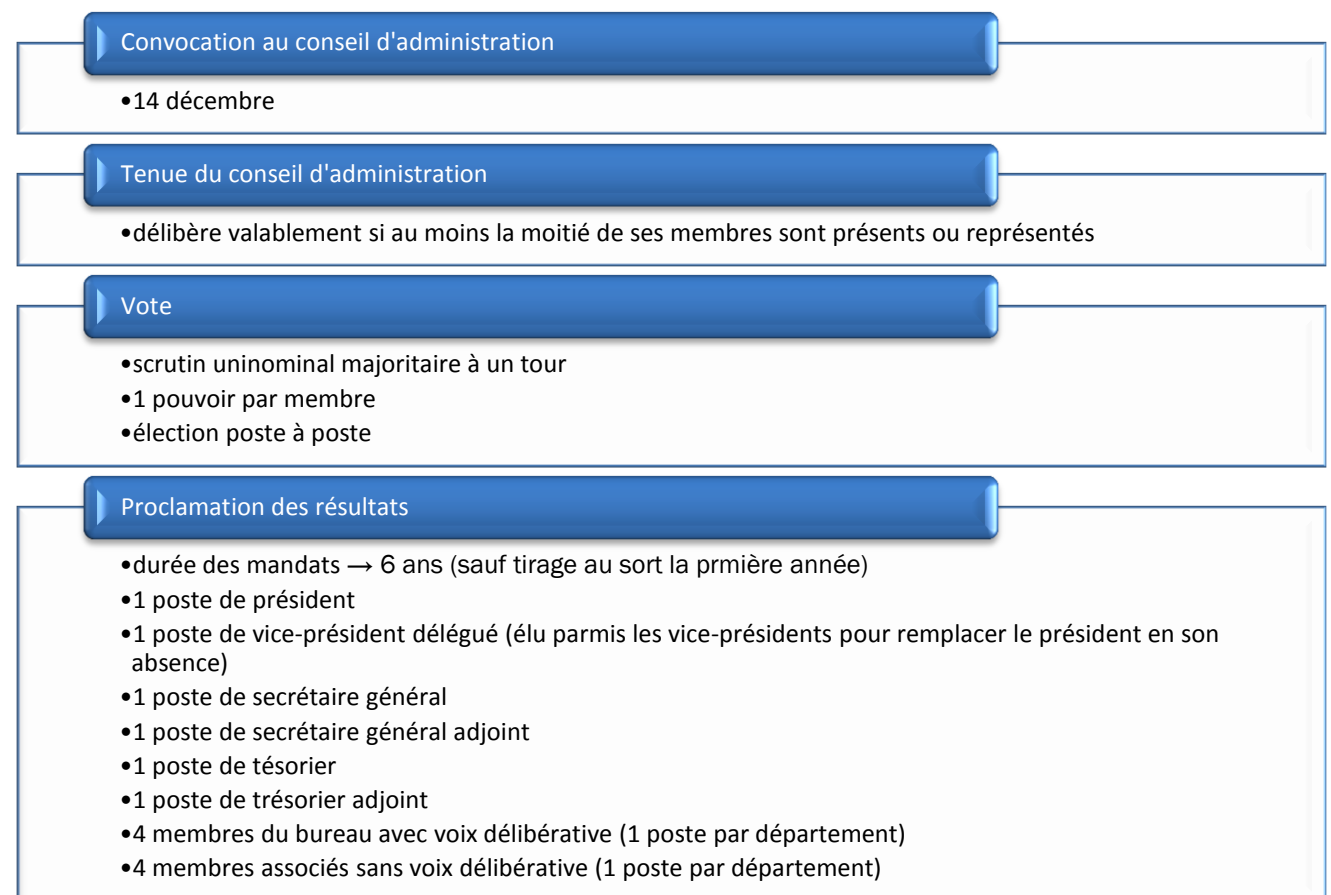
**Statuts : art.6 / art.7 /art.8 / art.9 & art.10**

### 7.2 Appel à candidature

L'appel à candidature aura lieu en fin de séance de chaque premier conseil d'administration départemental qui aura vu la désignation de ses 6 membres. Les candidatures devront être toutes envoyées par mail à Mme MEURIOT : [christelle.meuriot@pep21.org](mailto:christelle.meuriot@pep21.org) avec copie au président actuel de la délégation départementale concernée jusqu'au 10 décembre minuit.

La convocation au premier conseil d'administration PEP CBFC partira depuis Dijon le 14 décembre avec la liste des candidats pour chaque poste.

### 7.3 Déroulement des opérations de vote



## Coordonnées utiles –

### Mr Le Président des PEP 21 :

Mr Michel CANNELLE : [president@pep21.org](mailto:president@pep21.org)

### Mr Le Président des PEP 25 :

Mr Yves FULBAT : [yves.fulbat@orange.fr](mailto:yves.fulbat@orange.fr)

### Mme La Présidente des PEP 58:

Mme Françoise DEGRAIN : [francoisedegrain@laposte.net](mailto:francoisedegrain@laposte.net)

### Mr Le Président des PEP 89 :

Mr Patrice SONNET : [pasolo@orange.fr](mailto:pasolo@orange.fr)

